

Propane N35 / C₃H₈

Encyclopédie des Gaz Air Liquide - Pages : 601 - 620

Applications

Synthèse chimiques
Gaz de flamme (AAS)
Réfrigérant (R290)

Type de transport

Gaz liquéfié

Désignation officielle de transport	Propane
N° ONU	1978
ADR/RID	Classe 2
	Code de classification 2 F



Fiches de Données de Sécurité

Gaz liquéfié : N°104GIS

Lien : <http://www.quickfds.com/fds/7156789-46936-11242-011161>

Données physiques

Poids moléculaire	44 g/mol
Densité relative :	
Densité relative, gaz	1,5 (air=1)
Densité relative, liquide	0,58 (eau=1)
Gaz liquéfié	0,58 (eau=1)
Couleur	incolore
Odeur	fétide
N° CAS	74-98-6

Caractéristiques

Identification des dangers : Extrêmement inflammable, peut causer l'asphyxie

Domaine d'inflammabilité : 1,7 à 10,8 (% vol dans l'air)



Equipement bouteilles

Raccord du robinet :

AFNOR E - IS 21,7 x 1,814 - à gauche mâle

Couleur de l'ogive :

rouge (RAL 3000)



Spécifications du produit

Pureté Globale (% Vol.abs) C_3H_8	Impuretés (ppm mol)	Mode d'approvisionnement	Taille d'emballage	Pression	Capacité (kg)	Référence produit
≥ 99,95 %	H ₂ O < 5	Bouteille	5L	6,5 bar à 15°C	1,9 kg	P0545S05R0A001
	O ₂ < 10	Bouteille	20L	6,5 bar à 15°C	7,5 kg	P0545M20R0A001
	H ₂ < 40	Bouteille	50L	6,5 bar à 15°C	21 kg	P0545L50R0A001
	CO ₂ < 5					
	N ₂ < 40					
	C ₃ H ₆ < 200					
	CnHm < 200					

Information additionnelle

* CnHm : autres que C3H6

Masse volumique (TPS) : 1,91 kg/m³

Durée de conservation : 36 mois

Dispositions spécifiques

AIR LIQUIDE décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou aux conséquences de l'utilisation des informations contenues dans cette fiche produit comme par exemple l'adéquation du produit à un usage ou un objectif particulier. L'utilisateur de ce document doit s'assurer qu'il dispose de la version la plus récente. AIR LIQUIDE se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier totalement ou partiellement les informations contenues dans ce document. Toute copie ou reproduction partielle ou totale du présent document est strictement interdite sans autorisation préalable écrite de AIR LIQUIDE.